



# COVID-19

Carouge, le 21 mars 2020

## NOUVELLES MESURES PRISES PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Faisant suite aux dernières mesures prises par la Confédération et le Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Carouge s'est réuni le vendredi 20 mars 2020 et a pris les nouvelles mesures suivantes :

### PLAN DE SOLIDARITÉ COMMUNALE

Le Conseil administratif accueille favorablement l'initiative du Canton qui préconise la mise en place d'un plan de solidarité communale en faveur des personnes âgées ou isolées, et a mobilisé l'ensemble de ses services disponibles pour mettre en œuvre des mesures en faveur des publics les plus vulnérables.

Dans ce contexte, le Service des affaires sociales intensifie son travail de proximité avec les personnes à risque. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des aînés de plus de 65 ans domiciliés sur la commune. Une cellule « Plan social et sanitaire COVID-19 » est active et coordonne l'action de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs dans ce domaine.

**Dès le lundi 23 mars**, la Ville de Carouge met en place **une ligne téléphonique d'assistance aux personnes de plus de 65 ans** qui ne bénéficient d'aucune autre aide que le soutien de la Ville de Carouge. Cette ligne permet de faire part des **demandes vitales**, principalement pour les courses alimentaires et essentielles ou les services absolument indispensables.

## LIGNE COVID 19 DE LA VILLE DE CAROUGE

**022 308 15 57**  
**DU LUNDI AU VENDREDI**  
**DE 9 H À 16 H**

**Rappel à la vigilance pour les personnes âgées :** des personnes malintentionnées pourraient se présenter à votre domicile ou vous facturer des services en se faisant passer pour des représentants communaux.

**La Ville de Carouge ne demande aucun paiement cash, mais établira ultérieurement des factures pour les courses effectuées.** Les services communaux ne se présentent pas spontanément à domicile, mais sur demande uniquement, et ne demandent pas l'ouverture de la porte pour éviter les contacts interpersonnels.

En cas de doute, contactez le [022 308 15 57](tel:0223081557)

## BÉNÉVOLAT

Le Conseil administratif se réjouit de voir la solidarité carougeoise se mettre à l'œuvre, avec des propositions et initiatives individuelles de bénévolat. La mise en place d'une structure bénévole, associée à la Ville de Carouge, est en cours de réalisation, les personnes disponibles pourront s'annoncer.

Dans l'intervalle, la Commune rappelle **que le premier acte de solidarité est de s'enquérir de ses proches et voisins**, de les contacter par téléphone et de leur proposer de l'aide, ceci ***tout en évitant les contacts directs et respectant les distances interpersonnelles.***

## LIVRAISONS À DOMICILE

La Ville de Carouge a lancé un appel aux maraîchers, restaurateurs et autres prestataires proposant de la livraison à domicile sur le territoire carougeois. Pour les professionnels qui souhaitent annoncer leurs services de livraison à domicile, prière de communiquer vos coordonnées (site Internet, email, téléphone direct, nom de la personne de contact), les délais estimés de livraison, et les biens livrables, uniquement par email et à l'adresse suivante:

[domaine.public@carouge.ch](mailto:domaine.public@carouge.ch)

La liste de ces prestations sera diffusée et régulièrement réactualisée à travers nos divers canaux de communication.

## PETITE ENFANCE

Les institutions de la petite enfance étant fermées, le Conseil administratif a décidé qu'**aucune facturation** ne sera adressée aux parents à compter du mois d'avril et pour toute la période de fermeture, sous réserve des enfants accueillis dans le dispositif minimal qui demeure ouvert. Les parents ont été informés par courrier.

## LEVÉE DES DÉCHETS ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

La collecte des déchets est maintenue et demeure **une priorité**, ainsi que les vidanges minimales des corbeilles de rue et l'entretien des points de tri. Face à ce dispositif prioritaire et en saluant l'engagement des employé-e-s communaux mobilisés à votre service, le Conseil administratif en appelle à la citoyenneté des habitant-e-s :

- **MERCI DE LIMITER VOS DÉCHETS** AUX ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS VERTS POUR ÉVITER DE SURCHARGER LA COLLECTE.
- PRIÈRE D'ÉVITER LES AUTRES DÉCHETS DANS LA MESURE DU POSSIBLE ET **DE NE PAS DÉBARRASSER LES DÉCHETS ENCOMBRANTS** QUI NE PEUVENT ACTUELLEMENT PAS ÊTRE LEVÉS.
- LES **ESPACES PUBLICS** DANS LESQUELS LES REGROUPEMENTS SONT INTERDITS, AINSI QUE LES **RUES**, FERONT L'OBJET D'UN **ENTRETIEN MINIMAL**, EN FONCTION DES POSSIBILITÉS ET DE LA SITUATION.

## MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Toutes les manifestations sont **annulées** dans un premier temps, **au moins jusqu'au 15 mai**. Le vide-grenier du 17 mai ne pourra avoir lieu. Pour les manifestations ultérieures, la situation sera réévaluée.

## TAXE PROFESSIONNELLE

Très sensible aux difficultés des entreprises, le Conseil administratif a décidé que la facturation de la taxe professionnelle communale est suspendue, ainsi que les rappels et les délais de paiements.

**La Ville de Carouge s'associe à la demande** que la Ville de Genève a déposée au Canton pour octroyer aux communes la possibilité d'effectuer des abattements extraordinaires ciblés.

## SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Face aux lourdes répercussions économiques qu'une telle situation génère, notamment pour les entreprises et les commerces, le Conseil administratif a décidé d'apporter son soutien au niveau communal avec les mesures suivantes :

### TERRASSES ET PROCÉDÉS DE RÉCLAME

La Ville de Carouge **supprime l'encaissement des redevances pour les terrasses** et les procédés de réclame, pour l'ensemble de l'année 2020. Les paiements déjà effectués seront remboursés ultérieurement.

### LOYERS COMMERCIAUX ET ARCADES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Ville de Carouge **renonce en l'état à l'encaissement des loyers du mois d'avril** pour les commerces et arcades détenant des baux communaux et réévaluera la situation pour les mois suivants.

### MARCHÉS

La Ville de Carouge regrette que les marchands locaux soient préterités par la décision de fermeture prise au niveau fédéral, mais comprend bien la **problématique sanitaire** que ce mode d'achat peut poser. Dans cette perspective, **il invite les producteurs et les marchands alimentaires des marchés de Carouge à s'annoncer** (*voir Livraisons à domicile*) s'ils sont en mesure de proposer d'autres modes de vente. Par ailleurs, une **réduction des coûts d'occupation du domaine public** sera octroyée au *pro rata* de la période d'interruption des marchés.

### CHANTIERS

Sur décision du Conseil d'Etat, tous les chantiers ont été arrêtés. Le Conseil administratif a décidé que sur le territoire carougeois, **les taxes relatives à l'occupation du domaine public ne seront pas facturées durant la période d'interruption.**

## MÉDAILLES POUR CHIEN

Le délai du 31 mars pour l'achat des médailles de chiens est repoussé au **30 juin**, les guichets étant actuellement fermés.

## PROTECTION CIVILE

Dans le cadre du dispositif sanitaire, la Protection civile a été réquisitionnée par le Canton pour réaliser des tâches cantonales. La Ville de Carouge a également sollicité la possibilité d'activer la protection civile pour des missions communales.

## POLICE MUNICIPALE

La Police municipale est particulièrement **active sur le terrain**, dans ses missions de proximité, pour aussi pour faire respecter les **directives de non rassemblement ainsi que pour assurer le contact avec les commerces ouverts**. Elle veille à marquer une présence sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, la Police municipale effectuera désormais également d'autres tâches sur le commandement de la Police cantonale.

Pour le moment la réception du poste de police municipale de Carouge demeure ouverte selon les horaires habituels et peut être contactée, **pour les demandes indispensables seulement**, au [022 307 89 90](tel:0223078990) ou par email à [police.municipale@carouge.ch](mailto:police.municipale@carouge.ch)

Les **urgences de police sont traitées par le 117**. Les patrouilles de la Police municipale de Carouge répondent, dans la mesure du possible et en cas de besoin, au **079 122 17 17** pour le moment, selon les horaires usuels.

Le Conseil administratif rappelle qu'il est **impératif de respecter strictement les consignes sanitaires** durant les semaines à venir afin de s'assurer que les services de santé, de sécurité et tous les autres services vitaux puissent remplir au mieux leurs missions.

## MAIRIE ET SERVICES COMMUNAUX

Les services communaux fonctionnent uniquement sur les missions prioritaires et, lorsque cela est possible, en télétravail.

Il n'y a **aucun accueil public dans les locaux communaux**, mais pour l'heure, le contact courant reste assuré avec des horaires provisoires de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi, au numéro [022 307 89 87](tel:0223078987) ou par courriel à [mairie@carouge.ch](mailto:mairie@carouge.ch)

MERCI DE NE PAS SURCHARGER INUTILEMENT LES SERVICES ET DE LIMITER LES CONTACTS AUX DEMANDES ABSOLUMENT NÉCESSAIRES.

Le Conseil administratif, avec l'aide de tous les services de la Ville de Carouge, est pleinement mobilisé pour assurer la continuité des missions prioritaires et déployer la solidarité communale nécessaires. Il est également particulièrement attentif de la santé des collaboratrices et des collaborateurs ainsi qu'au respect des mesures de protection à appliquer strictement. Toutes les mesures décidées ce jour feront l'objet d'une réévaluation régulière, et pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation. Les autorités carougeoises remercient toute la population pour son respect des consignes, sa solidarité avec les proches et les personnes isolées, son soutien à toutes les personnes qui continuent leur activité en se mettant plus encore au service de la collectivité.

**Le Conseil administratif de la Ville de Carouge**  
**Stéphanie Lammar, Anne Hiltpold, Nicolas Walder**